



**VILLEDIEU**  
INTERCOM

**OFFICE DE TOURISME**  
Vitrine des métiers d'art

# L'Office de Tourisme en CATEGORIE III s'engage à :

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles
- Faciliter vos démarches
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouvertures exprimées en une langue étrangère au moins
- Etre ouvert au moins 120 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- Répondre toute l'année à vos courriers
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant une langue étrangère au moins
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier
- Vous donner accès à son site internet bilingue
- Diffuser son information touristique également sur un support papier traduite en au moins une langue étrangère relative :
  - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques le niveau du classement ;
  - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
  - aux évènements et manifestations ;
  - aux numéros de téléphone d'urgence ;
- Mettre à jour manuellement son information touristique
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction
- Mettre à votre disposition un conseiller en séjour
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale
- Actualiser les données sur l'offre touristique de sa zone géographique d'intervention.